

DECISION N° 33- 2025

Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec l'association Confluent d'Art pour l'organisation d'une exposition.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec l'association Confluent d'Art ;

Considérant le projet d'une exposition organisée par l'association Confluent d'Art au sein de l'Abbatiale.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

DECIDE :

De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec l'association Confluent d'Art pour réaliser une exposition.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 03/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

